

RAPPORT ANNUEL 2025

SIENNA MONETAIRE





SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/12/2025.....	3
Vie juridique du fonds.....	3
GESTION FINANCIERE.....	4
Évolution de la valeur liquidative	5
Performances du fonds	5
Analyse du risque	5
Principaux mouvements du fonds	6
Le mot du gérant.....	7
Autres informations	8
Pourcentage OPC interne.....	11
ETATS FINANCIERS.....	12
DIC PRIIPS.....	49
REPORTING DECEMBRE	59
ANNEXE SFDR	70
ANNEXE RAPPORT LEC 29.....	81

Synthèse du fonds au 31/12/2025

DATE D'AGREMENT AMF : 18/02/2003

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 1 mois

FORME JURIDIQUE : OPCVM

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

N°AMF : FR0007081278

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
PRICE WATER HOUSE COOPERS

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 1

INDICE DE REFERENCE :
100% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 2 706,36 M€

> **Actif net de la part R-C :** 19,63 M€
Valeur liquidative de la part R-C : 128,593 €
+ haut sur 12 mois : 128,593 €
+ bas sur 12 mois : 125,728 €

> **Actif net de la part I-C :** 965,85 M€
Valeur liquidative de la part I-C : 108,048 €
+ haut sur 12 mois : 108,048 €
+ bas sur 12 mois : 105,514 €

> **Actif net de la part FS-C :** 1 720,88 M€
Valeur liquidative de la part FS-C : 103,617 €
+ haut sur 12 mois : 103,617 €
+ bas sur 12 mois : 101,210 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Vie juridique du fonds

Le 23/06/2025 :

- Modification des frais de la part FS-C (distinction entre frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services).

Le 02/03/2025 :

- Modification du calendrier d'établissement des valeurs liquidatives : les valeurs liquidatives sont désormais établies chaque veille d'un jour de centralisation des souscriptions et des rachats.

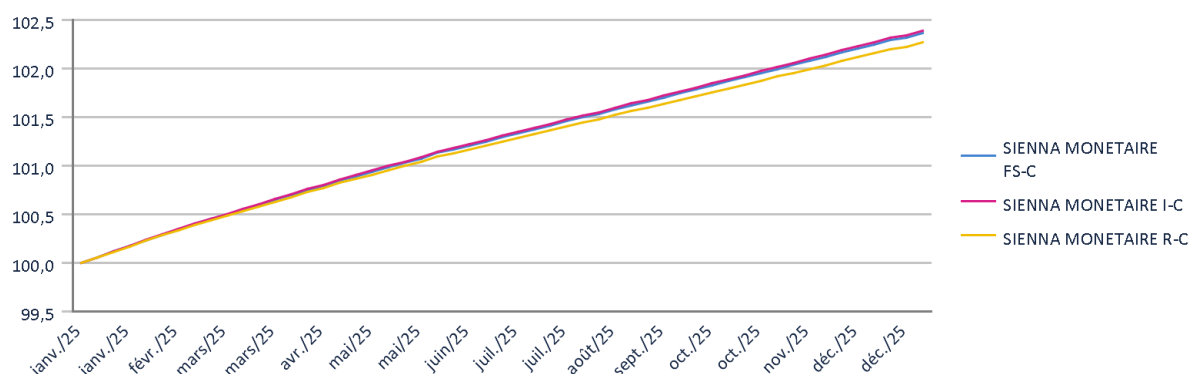
Le 01/01/2025 :

- Changement de la dénomination du Fonds : le Fonds sera dénommé « SIENNA MONETAIRE ».
- Précision sur les limites méthodologiques de l'approche extra financière.
- Précision que le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA MONETAIRE FS-C	2,39			
SIENNA MONETAIRE I-C	2,42	10,12	9,31	7,87
SIENNA MONETAIRE R-C	2,30	9,70	8,84	7,35
Indice de référence	2,24	9,59	9,04	6,97

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA MONETAIRE FS-C	2,39			
SIENNA MONETAIRE I-C	2,42	3,27	1,80	0,76
SIENNA MONETAIRE R-C	2,30	3,13	1,71	0,71
Indice de référence	2,24	3,10	1,75	0,68

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
SIENNA MONETAIRE FS-C	2,39					
SIENNA MONETAIRE I-C	2,42	3,95	3,44	-0,14	-0,60	-0,40
SIENNA MONETAIRE R-C	2,30	3,79	3,32	-0,18	-0,61	-0,41
Indice de référence	2,24	3,79	3,28	-0,02	-0,49	-0,47

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée (en %)			
Portefeuille	0,08	0,12	0,15
Indice de référence	0,09	0,13	0,15

Principaux mouvements du fonds

Achats				Ventes			
AMUNDI € LIQ SHORT TERM SRI SRI-I	FR0007435920	OPCVM	536 000 571	AMUNDI € LIQ SHORT TERM SRI SRI-I	FR0007435920	OPCVM	636 294 742
ALLIANZ SECURICA-SRI	FR0010017731	OPCVM	418 632 450	ALLIANZ SECURICA-SRI	FR0010017731	OPCVM	365 995 815
REGARD MONETAIRE H	FR0010450908	OPCVM	97 272 256	FEDERAL SUPPORT	FR0007045109	OPCVM	129 769 177
FEDERAL SUPPORT	FR0007045109	OPCVM	80 336 883	MONETAIRE-A			
MONETAIRE-A				OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	FR0010885236	OPCVM	72 097 011
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	FR0010885236	OPCVM	27 571 608	TOYOTA FRN 01/26 EMTN	XS2913966235	Obligation	19 074 591
LCFB FRN 02/27 EMTN	BE6359839345	Obligation	25 000 000	VLVY FRN 11/26 EMTN	XS2944915201	Obligation	10 057 367
NMTN 27/05/27 LBCM	XS3082005409	Obligation	25 000 000	VLVY FRN 05/26 EMTN	XS2824777267	Obligation	6 033 013
3M+0.36							
WALLOO FRN 03/27 EMTN	BE6360972036	Obligation	24 000 000				
WALLOO FRN 09/27 EMTN	BE6367746847	Obligation	23 000 000				
MQGAU FRN 11/27 EMTN	XS3233868119	Obligation	20 000 000				



Le mot du gérant

Contexte :

L'inflation en zone euro a reflué graduellement tout le long de l'exercice écoulé pour finir à 1,9%, un niveau très proche de la cible de la BCE. Cette modération a permis à l'institution de maintenir une politique monétaire accommodante, et l'ESTER qui avait débuté l'année sur des niveaux de 2,90% l'a fini à 1,90%. Cette baisse a accompagné une croissance en zone euro modérée, mais toujours positive. Les conditions de financement sur le marché monétaire de la zone euro sont restées favorables et les niveaux de spreads sont restés très stables, proches des niveaux du début d'année.

Directionnel :

Dans un environnement de baisses des taux directeurs de la BCE (-1% pour l'ESTER en cumulé sur la période) nous avons privilégié les achats de titres à taux variables sur les maturités longues, contre ESTER pour les NeuCP 1 an, et contre l'EURIBOR 3 mois pour les NeuMTN 2 ans. Des opérations d'arbitrages ont été régulièrement réalisées entre des titres de maturités courtes, contre d'autres ayant des échéances plus longues. Les taux fixes ont été principalement investis sur des maturités inférieures à 3 mois, plutôt sur des corporates. Nous avons voulu privilégier la stabilité de la performance du fonds, plutôt que d'accepter une volatilité qui aurait nécessairement accompagné un portefeuille long en duration. La WAM du portefeuille a été maintenue en moyenne autour de 25 jours.

Crédit :

Les spreads de crédit (indice ITRAX) ont connu une année assez positive malgré un pic de tension en début avril consécutif au déploiement des droits de douane américains. L'indice finit l'année à un niveau de 50 (vs 54 au début). Sur la partie strictement monétaire, les primes de risque se sont montrées très stables avec une pente positive allant de +0,10% sur le 3 mois à +0,30% sur le 1 an en moyenne. Nous avons privilégié les titres avec un rating équivalent à A1+/A1 (en moyenne plus de 70% du portefeuille). Ce positionnement, très défensif, nous est apparu opportun dans la mesure où le différentiel de rendement entre les titres les mieux notés et ceux notés A2 n'était pas assez significatif. La WAL a évolué autour de 260 jours. Notre univers d'émetteurs autorisés reste concentré sur les grands groupes bancaires, et les sociétés leaders dans leur domaine. La notes ESG des émetteurs est prise systématiquement en compte avant chaque investissement.

Liquidités :

Le poste des liquidités a été maintenu cette année à un haut niveau proche de 20% en moyenne afin de palier à d'éventuels rachats. Il a été constitué principalement de dépôt à terme, de cash en compte banque, d'OPC monétaires.

Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Cet OPCVM prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2025 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 75,6 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 349 152 €
- Rémunération annuelle brute variable : 2 027 974 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 56
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 256 538 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 18 personnes en 2025 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, tous les membres du Directoire, ce qui inclut le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Cette composante qualitative de la rémunération variable intègre les risques en matière de durabilité, conformément à l'article 3 du Règlement SFDR.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).



Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance et se classe dans la catégorie article 8 au sens du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/12/2025 est égal à 0% de l'actif net.

ETATS FINANCIERS

SIENNA MONETAIRE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

SIENNA MONETAIRE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale SIENNA MONETAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

SIENNA MONETAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2026.05.22 17:47:42 +02:00

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	203 881 137,13	106 665 117,15
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	203 881 137,13	106 665 117,15
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	2 055 084 930,65	2 139 510 424,49
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	2 055 084 930,65	2 139 510 424,49
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	261 413 517,77	267 194 419,05
OPCVM	261 413 517,77	267 194 419,05
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	105 220 123,72	185 005 882,68
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	2 625 599 709,27	2 698 375 843,37
Créances et comptes d'ajustement actifs	5 504,22	10 966,56
Comptes financiers	81 517 085,41	17 195 607,18
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	81 522 589,63	17 206 573,74
Total de l'actif I+II	2 707 122 298,90	2 715 582 417,11

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	2 642 866 389,20	2 655 641 270,99
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	63 493 500,75	59 662 358,51
Capitaux propres I	2 706 359 889,95	2 715 303 629,50
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	2 706 359 889,95	2 715 303 629,50
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	762 408,95	278 787,61
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	762 408,95	278 787,61
Total Passifs : I+II+III+IV	2 707 122 298,90	2 715 582 417,11

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	4 111 124,23	3 330 798,90
Produits sur titres de créances	47 900 527,31	71 098 718,26
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	4 166 404,53	1 923 508,80
Autres produits financiers	364 218,25	1 063 453,26
Sous-total produits sur opérations financières	56 542 274,32	77 416 479,22
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-3 335,50	-172,81
Sous-total charges sur opérations financières	-3 335,50	-172,81
Total revenus financiers nets (A)	56 538 938,82	77 416 306,41
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	7 679,78	28 504,64
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 354 987,39	-3 386 599,76
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-3 347 307,61	-3 358 095,12
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	53 191 631,21	74 058 211,29
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	2 843 839,05	-19 588 240,03
Sous-total revenus nets I = (C+D)	56 035 470,26	54 469 971,26
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	6 850 683,18	6 565 478,11
Frais de transactions externes et frais de cession	-119 734,82	-183 692,69
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	6 730 948,36	6 381 785,42
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	352 580,78	-1 116 126,65
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	7 083 529,14	5 265 658,77

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	469 201,43	797 864,53
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	469 201,43	797 864,53
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-94 700,08	-871 136,05
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	374 501,35	-73 271,52
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	63 493 500,75	59 662 358,51

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

SIENNA MONETAIRE a pour objectif d'obtenir, sur sa durée minimum de placement recommandée d'un (1) mois, une performance nette de frais de gestion du fonds égale à l'€STR capitalisé, en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	1 504 183 884,54	1 594 730 395,59	1 779 349 755,56	2 715 303 629,50	2 706 359 889,95
Part SIENNA MONETAIRE FS-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	1 658 341 645,41	1 720 878 053,33
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	16 387 852,20246	16 608 109,21533
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	101,19334	103,61673
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,13	0,27
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	1,08	2,13
Part SIENNA MONETAIRE I-C en EUR					
Actif net	47 575 863,88	158 108 596,02	310 527 219,91	1 035 875 470,08	965 847 509,20
Nombre de titres	484 223,00000	1 611 400,78854	3 059 677,95758	9 819 069,54821	8 939 071,68460
Valeur liquidative unitaire	98,25197	98,11872	101,49016	105,49629	108,04785
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,42	-0,34	0,08	0,30	0,28
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,16	0,17	3,06	3,65	2,25
Part SIENNA MONETAIRE R-C en EUR					
Actif net	1 456 608 020,66	1 436 621 799,57	1 468 822 535,65	21 086 514,01	19 634 327,42
Nombre de titres	12 403 819,17914	12 255 596,35029	12 127 409,29525	167 743,38003	152 685,71948
Valeur liquidative unitaire	117,43221	117,22169	121,11593	125,70698	128,59308
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,50	-0,41	0,09	0,35	0,33
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,21	0,15	3,52	4,17	2,53

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

De même, une partie des TCN, représentant 65,81% de l'actif net, est valorisée par interpolation linéaire suivant la méthode du spread moyen de l'émetteur sur la courbe de taux (actualisation) ; le taux d'actualisation retenu étant l'ESTR OIS.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Parts « R-C » :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	Part R-C : 0.32 % TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (***) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	Parts R-C La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence l'Euro Short-Term Rate (€STR) capitalisé.

Parts « I-C » :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	Part I-C : 0,2 % TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (***) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	Part I-C: La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence l'Euro Short-Term Rate (€STR) capitalisé.

Parts « FS-C » :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	Part FS-C : 0,10 % TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			0,05% TTC maximum l'an (Taux forfaitaire**)
3	Frais indirects maximum (***) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	Néant

La présentation des frais et des différentes rubriques ci-dessus diffèrent de celles du Document d'Informations Clés (DIC). Il existe notamment des différences dans les modalités de calcul des frais entre la présentation ci-dessus et le DIC qui peuvent conduire à des écarts dans les pourcentages présentés.

(*) Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(**) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations réglementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation réglementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR ;
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution.

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

(***) Ces frais sont liés à l'investissement du fonds en parts et/ou actions d'OPC. L'investissement en parts ou actions d'OPC est limité à 10 % de l'actif net.

(****) Modalités de calcul de la commission de surperformance pour les parts R-C et I-C – A compter du 1^{er} janvier 2025.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'Actif net du Fonds (1) et celle de son Indicateur de Référence (2) appréciées sur une Période de Référence (3).

(1) L'Actif net du Fonds correspond à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants.

(2) L'Indicateur de Référence du Fonds correspond à l'indicateur composite suivant : l'Euro Short-Term Rate (€STR) capitalisé. Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien <https://www.sienna-gestion.com/nos-solutions-dinvestissement>

(3) La Période de Référence correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence.

Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de décembre.

Depuis l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence peut être prolongée dans la limite de 5 ans.

A la clôture de l'exercice du Fonds

▪ Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées), la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs.

Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision.

En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.

▪ Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence, la commission de surperformance sera nulle.

▪ Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence, la sous-performance de l'exercice concerné sera reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans.

La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SIENNA MONETAIRE I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA MONETAIRE FS-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA MONETAIRE R-C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	2 715 303 629,50	1 779 349 755,56
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 974 323 552,84	6 033 606 073,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 043 659 073,39	-5 178 890 061,23
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	53 191 631,21	74 058 211,29
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 730 948,36	6 381 785,42
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	469 201,43	797 864,53
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	2 706 359 889,95	2 715 303 629,50

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SIENNA MONETAIRE FS-C		
Parts souscrites durant l'exercice	23 191 653,86995	2 376 242 150,36
Parts rachetées durant l'exercice	-22 971 396,85708	-2 348 838 600,16
Solde net des souscriptions/rachats	220 257,01287	27 403 550,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 608 109,21533	
Part SIENNA MONETAIRE I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	24 098 048,65722	2 577 555 252,93
Parts rachetées durant l'exercice	-24 978 046,52083	-2 672 433 456,60
Solde net des souscriptions/rachats	-879 997,86361	-94 878 203,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 939 071,68460	
Part SIENNA MONETAIRE R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	161 446,79699	20 526 149,55
Parts rachetées durant l'exercice	-176 504,45754	-22 387 016,63
Solde net des souscriptions/rachats	-15 057,66055	-1 860 867,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	152 685,71948	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part SIENNA MONETAIRE FS-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA MONETAIRE I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA MONETAIRE R-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SIENNA MONETAIRE FS-C FR001400QDO0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 720 878 053,33	16 608 109,21533	103,61673
SIENNA MONETAIRE I- C FR0012008688	Capitalisation	Capitalisation	EUR	965 847 509,20	8 939 071,68460	108,04785
SIENNA MONETAIRE R- C FR0007081278	Capitalisation	Capitalisation	EUR	19 634 327,42	152 685,71948	128,59308

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	105 220,12	0,00	105 220,12	0,00	0,00
Obligations	203 881,14	0,00	203 881,14	0,00	0,00
Titres de créances	2 055 084,93	369 258,68	1 685 826,25	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	81 517,09	0,00	0,00	0,00	81 517,09
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		369 258,68	1 994 927,51	0,00	81 517,09

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	105 220,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	22 057,87	19 070,24	30 158,05	132 594,98	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	555 451,88	474 685,22	556 759,81	468 188,02	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	81 517,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	659 026,84	598 975,58	586 917,86	600 783,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	203 881,14	0,00	0,00
Titres de créances	1 823 665,84	0,00	231 419,09
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	2 258 966,07	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

Les titres classés dans la colonne "Non noté" du tableau d'exposition directe au marché de crédit sont soit des titres non notés soit des titres faisant l'objet de notations internes par la société de gestion.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
CREDIT MUTUEL	105 220,12	0,00
Instrument financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instrument financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Rétrocession de frais de gestion	5 504,22
Total des créances		5 504,22
Dettes		
	Frais de gestion fixe	249 814,60
	Frais de gestion variable	499 232,92
	Autres dettes	13 361,43
Total des dettes		762 408,95
Total des créances et des dettes		-756 904,73

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part SIENNA MONETAIRE FS-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 080 132,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	4 243,04
Part SIENNA MONETAIRE I-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	736 197,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion variables provisionnés	162 623,39
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	333 671,44
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	3 384,63
Part SIENNA MONETAIRE R-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	39 424,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	1 996,48
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	941,61
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	52,11

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	56 035 470,26	54 469 971,26
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	56 035 470,26	54 469 971,26
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	56 035 470,26	54 469 971,26

Part SIENNA MONETAIRE R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	386 509,48	700 674,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	386 509,48	700 674,69
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	386 509,48	700 674,69
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	386 509,48	700 674,69
Total	386 509,48	700 674,69
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SIENNA MONETAIRE FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	35 503 149,02	17 841 549,01
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	35 503 149,02	17 841 549,01
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	35 503 149,02	17 841 549,01
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	35 503 149,02	17 841 549,01
Total	35 503 149,02	17 841 549,01
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SIENNA MONETAIRE I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	20 145 811,76	35 927 747,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	20 145 811,76	35 927 747,56
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	20 145 811,76	35 927 747,56
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	20 145 811,76	35 927 747,56
Total	20 145 811,76	35 927 747,56
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 083 529,14	5 265 658,77
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	7 083 529,14	5 265 658,77
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 083 529,14	5 265 658,77

Part SIENNA MONETAIRE R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	51 416,98	60 168,85
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	51 416,98	60 168,85
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	51 416,98	60 168,85
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	51 416,98	60 168,85
Total	51 416,98	60 168,85
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA MONETAIRE FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 504 325,10	2 251 825,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 504 325,10	2 251 825,01
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 504 325,10	2 251 825,01
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	4 504 325,10	2 251 825,01
Total	4 504 325,10	2 251 825,01
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA MONETAIRE I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 527 787,06	2 953 664,91
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 527 787,06	2 953 664,91
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 527 787,06	2 953 664,91
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 527 787,06	2 953 664,91
Total	2 527 787,06	2 953 664,91
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DÉPÔTS			105 220 123,72	3,89
DAT CMBRFR2B 0.10	EUR	104 500 000	105 220 123,72	3,89
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			203 881 137,13	7,53
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			203 881 137,13	7,53
Banques commerciales			25 126 228,90	0,93
BELFIUS SANV E3R+0.33% 21-10-26	EUR	20 000 000	20 098 800,00	0,74
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	5 000 000	5 027 428,90	0,19
Epargne et prêts hypothécaires			17 030 436,97	0,63
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND E3R+0.4% 11-03-26	EUR	17 000 000	17 030 436,97	0,63
Gestion immobilière et développement			11 061 602,03	0,41
AROUNDTOWN E3R+0.8% 18-12-27	EUR	5 000 000	5 010 095,45	0,19
VONOVIA SE E3R+0.85% 14-04-27	EUR	6 000 000	6 051 506,58	0,22
Marchés de capitaux			64 215 077,39	2,37
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS PLC E E3R+0.34% 08-05-26	EUR	19 000 000	19 070 240,89	0,70
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS PLC E E3R+0.36% 27-05-27	EUR	25 000 000	25 068 829,17	0,93
MACQUARIE E3R+0.35% 19-11-27	EUR	20 000 000	20 076 007,33	0,74
Services aux collectivités			82 226 908,09	3,03
COMMUNAUT FRANCAISE DE BELGIUM E3R+0.314% 05-02-27	EUR	25 000 000	25 098 997,92	0,92
REGION CENTRE VAL DE LOIRE E3R+0.35% 07-10-26	EUR	10 000 000	10 059 250,00	0,37
REGION WALLONNE E3R+0.26% 22-09-27	EUR	23 000 000	23 020 527,50	0,85
REGION WALLONNE E3R+0.3% 05-03-27	EUR	24 000 000	24 048 132,67	0,89
Transport routier et ferroviaire			4 220 883,75	0,16
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV E3R+0.48% 27-05-27	EUR	4 200 000	4 220 883,75	0,16
TITRES DE CRÉANCES			2 055 084 930,65	75,94
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			2 055 084 930,65	75,94
Banques commerciales			1 049 939 052,31	38,82
AGENCE FRANCAISE D 110926 OISEST 0.27	EUR	22 000 000	22 154 092,80	0,82
ALLIANZ BANQUE 011227 E3R 0.38	EUR	10 000 000	10 021 019,72	0,37
ALLIANZ BANQUE 021226 E3R 0.35	EUR	6 000 000	6 014 841,67	0,22
ALLIANZ BANQUE 050226 E3R 0.32	EUR	10 000 000	10 037 875,28	0,37
ALLIANZ BANQUE 100627 E3R 0.38	EUR	10 000 000	10 019 341,11	0,37
ALLIANZ BANQUE 140427 E3R 0.38	EUR	6 000 000	6 035 355,17	0,22
ALLIANZ BANQUE 160126 E3R 0.35	EUR	10 000 000	10 051 088,06	0,37
ALLIANZ BANQUE 161026 OISEST 0.27	EUR	4 000 000	4 018 920,07	0,15
ALLIANZ BANQUE 201027 E3R 0.37	EUR	10 000 000	10 046 314,44	0,37
ASN BANK N.V. 050126 FIX 0.0	EUR	79 500 000	79 483 819,74	2,99
AXA BANQUE E 100326 OISEST 0.21	EUR	15 000 000	15 101 483,20	0,56
AXA BANQUE E 181127 E3R 0.39	EUR	20 000 000	20 060 108,89	0,74
AXA BANQUE E 190126 OISEST 0.19	EUR	2 000 000	2 019 743,42	0,07
AXA BANQUE E 230226 OISEST 0.18	EUR	5 000 000	5 029 714,73	0,19
BARCLAYS BANK PLC 301026 OISEST 0.3	EUR	18 000 000	18 070 701,07	0,67
BNP PARIBAS 060226 OISEST 0.23	EUR	25 000 000	25 540 570,83	0,94
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 150426 O	EUR	20 000 000	20 325 208,03	0,75
BPCE OISEST+0.31% 27-05-26	EUR	20 000 000	20 278 681,96	0,75

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BPCE SA 021026 OISEST 0.29	EUR	16 000 000	16 091 344,36	0,59
BPCE SA 040526 OISEST 0.29	EUR	20 000 000	20 306 816,93	0,75
BPCE SA 050626 OISEST 0.31	EUR	20 000 000	20 265 835,39	0,75
BPCE SA 130226 OISEST 0.29	EUR	14 500 000	14 810 337,32	0,55
BPCE SA 181226 OISEST 0.3	EUR	12 000 000	12 010 406,34	0,44
BPI FRANCE E 080126 OISEST 0.26	EUR	21 000 000	21 511 775,76	0,79
BPI FRANCE E 190826 OISEST 0.25	EUR	5 000 000	5 032 492,00	0,19
BPI FRANCE E 250626 OISEST 0.24	EUR	5 000 000	5 055 412,04	0,19
BPI FRANCE E 260626 OISEST 0.25	EUR	4 000 000	4 046 239,96	0,15
BPI FRANCE E 301026 OISEST 0.27	EUR	14 000 000	14 050 844,48	0,52
BQ POS OISEST+0.35% 14-09-26	EUR	12 000 000	12 087 043,21	0,45
CAIS F E3R+0.38% 26-08-26	EUR	20 000 000	20 057 996,67	0,74
CAISSE FEDERAL 051127 E3R 0.4	EUR	18 000 000	18 069 055,50	0,67
CAISSE FEDERALE DU 240426 OISEST 0.34	EUR	20 000 000	20 327 330,49	0,75
CARREFOUR BANQUE 170426 E3R 0.55	EUR	16 000 000	16 091 384,89	0,59
CASA L E3R+0.46% 14-05-27	EUR	20 000 000	20 077 946,67	0,74
CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE 220526	EUR	18 000 000	18 049 201,00	0,67
COOPERATIEVE RABOBANK UA 061126 OISEST 0	EUR	15 500 000	15 554 422,60	0,57
COOPERATIEVE RABOBANK UA 130526 OISEST 0	EUR	8 000 000	8 116 527,85	0,30
COOPERATIEVE RABOBANK UA 270526 OISEST 0	EUR	25 000 000	25 343 283,00	0,94
COOPERATIEVE RABOBANK UA 300426 OISEST 0	EUR	20 000 000	20 311 525,96	0,75
COOPERATIEVE RABOBANK UA LONDON 260626 O	EUR	3 000 000	3 034 826,64	0,11
CRCAM ALPES PROVENCE 090426 OISEST 0.3	EUR	7 000 000	7 120 932,20	0,26
CRCAM ANJOU ET MAINE 130426 OISEST 0.31	EUR	14 600 000	14 847 773,68	0,55
CREDIT AGRICOLE LE 070527 OISEST 0.56	EUR	20 000 000	20 347 074,19	0,75
JYSKE BANK DNK 210826 OISEST 0.24	EUR	20 000 000	20 164 483,38	0,75
LA BANQUE POSTALE. 100927 OISEST 0.35	EUR	20 000 000	20 151 661,50	0,74
LA BANQUE POSTALE. 121127 OISEST 0.38	EUR	10 000 000	10 031 663,56	0,37
LA BANQUE POSTALE. 221127 OISEST 0.38	EUR	3 000 000	3 007 786,57	0,11
LA BANQUE POSTALE. 250827 OISEST 0.36	EUR	30 000 000	30 263 220,95	1,12
LA BANQUE POSTALE 080127 OISEST 0.42	EUR	6 000 000	6 157 067,66	0,23
LA BANQUE POSTALE 131126 OISEST 0.4	EUR	20 000 000	20 072 240,67	0,74
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 020726 OI	EUR	20 000 000	20 232 304,96	0,75
MUFG B OISEST+0.3% 11-09-26	EUR	20 000 000	20 147 395,46	0,74
SG OISEST+0.5% 16-03-26	EUR	14 000 000	14 291 158,55	0,53
SOCIETE GENERALE 021026 OISEST 0.29	EUR	18 000 000	18 102 762,40	0,67
SOCIETE GENERALE 080127 OISEST 0.57	EUR	18 000 000	18 501 622,98	0,68
SOCIETE GENERALE 101226 OISEST 0.37	EUR	23 000 000	23 043 298,21	0,85
SOCIETE GENERALE 110926 OISEST 0.29	EUR	20 000 000	20 142 556,58	0,74
SOCIETE GENERALE 131026 OISEST 0.29	EUR	12 000 000	12 061 173,87	0,45
SOCIETE GENERALE 240426 OISEST 0.28	EUR	10 000 000	10 159 481,91	0,38
UNIC AUTRE V+0.27% 28-08-26	EUR	18 000 000	18 150 862,50	0,67
UNIC ESTR+0.27% 23-12-26	EUR	25 000 000	25 012 211,11	0,92
UNIC OISEST+0.27% 08-04-26	EUR	15 000 000	15 256 165,11	0,56
UNIC OISEST+0.27% 09-09-26	EUR	15 000 000	15 106 879,03	0,56
UNICREDIT S.P.A. 091026 OISEST 0.27	EUR	9 000 000	9 047 113,72	0,33
UNICREDIT S.P.A. 130126 OISEST 0.25	EUR	16 500 000	16 891 567,59	0,62
UNICREDIT S.P.A. 141226 OISEST 0.27	EUR	17 000 000	17 017 664,72	0,63
Biens de consommation durables			20 097 361,11	0,74
SEB E3R+0.75% 07-05-27	EUR	20 000 000	20 097 361,11	0,74

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Composants automobiles			7 981 241,14	0,29
CIE GEN. DES ETS MICHELIN 120226 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 981 241,14	0,29
Construction et ingénierie			20 101 922,23	0,74
GROUPE EIFFAGE 070527 E3R 0.81	EUR	20 000 000	20 101 922,23	0,74
			10 965 656,88	0,41
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS E 020226 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 994 558,86	0,11
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS E 040326 FIX	EUR	8 000 000	7 971 098,02	0,30
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			16 251 959,95	0,60
CARR S OISEST+0.33% 30-04-26	EUR	16 000 000	16 251 959,95	0,60
Electricité			20 129 038,89	0,74
EDF E3R+0.52% 04-02-27	EUR	20 000 000	20 129 038,89	0,74
FPI de détail			1 994 838,89	0,07
KLEPIERRE 160226 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 994 838,89	0,07
FPI Soins de Santé			4 992 912,77	0,18
COFINIMMO SA 260126 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 992 912,77	0,18
Logiciels			6 492 269,31	0,24
DASSAULT SYSTEMES SE 070126 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 498 445,67	0,17
DASSAULT SYSTEMES SE 240226 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 993 823,64	0,07
Marchés de capitaux			154 415 343,97	5,71
LLOYDS BANK CORPOR 070426 OISEST 0.28	EUR	15 000 000	15 257 590,25	0,56
LLOYDS BANK CORPOR 150426 OISEST 0.33	EUR	17 000 000	17 288 418,51	0,64
LLOYDS BANK CORPOR 270526 OISEST 0.28	EUR	21 000 000	21 289 632,67	0,79
NORD B OISEST+0.28% 30-04-26	EUR	15 000 000	15 231 624,95	0,56
NORDEA BANK ABP. 120227 OISEST 0.34	EUR	17 000 000	17 050 777,33	0,63
NORDEA BANK ABP. 220227 OISEST 0.35	EUR	25 000 000	25 065 612,34	0,93
NORDEA BANK ABP. 260826 OISEST 0.24	EUR	25 000 000	25 201 433,61	0,93
ROYAL BANK OF CANA 041226 OISEST 0.31	EUR	18 000 000	18 030 254,31	0,67
Producteur et commerce d'énergie indépendants			6 974 212,41	0,26
AXPO INTERNATIONAL S.A 270226 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 974 212,41	0,26
Services aux collectivités			373 517 799,46	13,80
AGEN C OISEST+0.34% 12-11-27	EUR	19 000 000	19 059 119,67	0,70
FRENCH REPUBLIC ZCP 07-01-26	EUR	230 000 000	229 928 578,05	8,49
VEOL E OISEST+0.33% 29-05-26	EUR	20 000 000	20 276 132,67	0,75
VEOLIA ENVIRONNEMENT 050626 OISEST 0.33	EUR	21 000 000	21 279 757,15	0,79
VEOLIA ENVIRONNEMENT 061026 OISEST 0.275	EUR	20 000 000	20 110 574,83	0,74
VEOLIA ENVIRONNEMENT 140126 OISEST 0.31	EUR	17 000 000	17 413 638,56	0,64
VEOLIA ENVIRONNEMENT 240726 OISEST 0.295	EUR	20 000 000	20 205 553,34	0,75
VEOLIA ENVIRONNEMENT 260826 OISEST 0.285	EUR	20 000 000	20 165 005,23	0,75
VEOLIA ENVIRONNEMENT 300426 OISEST 0.33	EUR	5 000 000	5 079 439,96	0,19
Services de télécommunication diversifiés			41 199 326,11	1,52
ORANGE SA 010726 OISEST 0.28	EUR	18 000 000	18 206 524,44	0,67
ORANGE SA 090126 OISEST 0.24	EUR	17 000 000	17 411 035,57	0,64
ORANGE SA 270326 OISEST 0.25	EUR	2 000 000	2 035 676,40	0,08
ORAN OISEST+0.28% 04-06-26	EUR	3 500 000	3 546 089,70	0,13

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services financiers diversifiés			315 048 899,05	11,64
BANQUE FEDERATI 200127 E3R 0.38	EUR	19 000 000	19 101 983,55	0,71
BANQUE FEDERATIVE 080127 OISEST 0.5	EUR	21 000 000	21 566 213,11	0,81
BANQUE STELLANTIS FRANCE 100626 OISEST 0	EUR	20 000 000	20 262 040,64	0,75
BANQUE STELLANTIS FRANCE 100927 E3R 0.48	EUR	12 000 000	12 024 115,52	0,44
BANQUE STELLANTIS FRANCE 171127 E3R 0.47	EUR	16 700 000	16 756 871,85	0,62
BANQUE STELLANTIS FRANCE 280527 E3R 0.48	EUR	21 000 000	21 059 515,17	0,78
CA CON E3R+0.46% 07-05-27	EUR	6 000 000	6 024 913,33	0,22
CA CONSUMER FINANCE 020727 E3R 0.39	EUR	7 000 000	7 048 174,00	0,26
CA CONSUMER FINANCE 100927 OISEST 0.51	EUR	20 000 000	20 158 888,91	0,74
CA CONSUMER FINANCE 170927 OISEST 0.51	EUR	20 000 000	20 154 274,39	0,74
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS E 021026 E3R	EUR	10 000 000	10 065 536,67	0,37
KBC BANK 160326 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 970 979,39	0,26
KBC BANK 300126 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 492 710,95	0,17
KERING FINANCE 080126 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 998 364,82	0,15
PSA BANQUE FRANCE 160226 E3R 0.55	EUR	14 000 000	14 047 533,89	0,52
PSA BANQUE FRANCE 170426 E3R 0.4	EUR	10 000 000	10 052 771,11	0,37
PSA BANQUE FRANCE 220726 E3R 0.35	EUR	20 000 000	20 098 834,45	0,74
THE TO OISEST+0.28% 02-04-26	EUR	19 000 000	19 331 940,98	0,71
THE TO OISEST+0.31% 14-05-26	EUR	20 000 000	20 295 841,42	0,75
THE TO OISEST+0.32% 08-05-26	EUR	20 000 000	20 305 351,23	0,75
THE TORONTO-DOMINI 110826 OISEST 30.0	EUR	21 000 000	21 232 043,67	0,78
Transport routier et ferroviaire			4 983 096,17	0,18
RATP 020326 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 983 096,17	0,18
TITRES D'OPC			261 413 517,77	9,66
OPCVM			261 413 517,77	9,66
Gestion collective			261 413 517,77	9,66
Allianz Securicash SRI IC	EUR	720	94 669 313,69	3,50
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE	EUR	2 800	33 124 746,48	1,22
ARKEA SUPPORT MONETAIRE SI	EUR	100	1 154 067,60	0,04
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	300	33 779 400,00	1,25
REGARD MONETAIRE H	EUR	7 800	98 685 990,00	3,65
Total			2 625 599 709,27	97,02

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 625 599 709,27
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	81 522 589,63
Autres passifs (-)	-762 408,95
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	2 706 359 889,95

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SIENNA MONETAIRE FS-C	EUR	16 608 109,21533	103,61673
Part SIENNA MONETAIRE I-C	EUR	8 939 071,68460	108,04785
Part SIENNA MONETAIRE R-C	EUR	152 685,71948	128,59308

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA MONETAIRE (Part R-C - FR0007081278)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 09/07/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA MONETAIRE est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18/02/2003

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds, de classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée d'un mois minimum, une performance nette de frais de gestion du Fonds égale à l'Euro Short-Term Rate (ESTR) capitalisé, en intégrant en amont une approche extra-financière pour la sélection et le suivi des titres.

La stratégie d'investissement s'appuie sur l'analyse macroéconomique, l'analyse microéconomique, la construction de portefeuille et l'analyse ISR (Investissement Socialement Responsable). Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs (exemples : lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'homme, indépendance du conseil d'administration). Le Fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'objectif de la gestion SR de Sienna Gestion est d'intégrer systématiquement les risques en matière de durabilité (ou 'risques ESG') pour les émetteurs privés et les performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR. 90 % minimum des investissements du Fonds (à l'exception des obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics ou quasi-publics et des liquidités détenues à titre accessoire), réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière dans le cadre du choix des valeurs. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon l'approche Best in class consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples d'enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'Homme, rémunération des dirigeants). Les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche 'Best in universe' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée. **Limite de l'approche extra-financière :** La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extrafinancières. L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus.

Le Fonds investit dans les instruments financiers suivants : Instruments du marché monétaire (IMM) (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des titres négociables à court et à moyen terme, des papiers commerciaux, des bons du trésor et des obligations de tout émetteur. Le Fonds peut investir dans les instruments de dette publique monétaire : Instruments de dette publique dans la limite de 70 % de son actif net ; - Obligations sécurisées émises par des établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre et soumis à une surveillance spéciale des autorités publiques, dans la limite de 10 % de son actif net ; - Obligations garanties de qualité (extrêmement) élevée émises par des établissements de crédit respectant l'obligation de transparence visée à l'article 129 paragraphe 7 du Règlement UE n° 575/2013, dans la limite de 20 % de son actif net.

Instruments de titrisation et papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des Asset Backed Securities (ABS), Asset Backed Commercial Papers (ABCP) émis par un programme ABCP, titrisation simple, transparente et standardisée (STS).

Dépôts (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds pourra réaliser des dépôts auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre ou un pays tiers soumis à des règles prudentielles équivalentes à celles du droit communautaire.

Instruments financiers dérivés (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés ou de gré à gré, à titre de couverture des risques de taux et de change. **Titres intégrant des dérivés (20 % maximum de l'actif net) :** Le Fonds peut recourir aux produits de taux callable et puttable à titre de couverture des risques de taux et de crédit. **Accords de mise en pension (10 % maximum de l'actif net) :** Le Fonds pourra recourir à des accords de mise en pension d'une durée de 7 jours ouvrables maximum, résiliables à tout moment moyennant un préavis de 2 jours ouvrables maximum.

Accords de prise en pension (10 % maximum de l'actif net) : La valeur de marché des actifs (IMM) reçus par le Fonds est à tout moment au moins égale à la valeur des liquidités versées.

Parts ou actions d'OPC (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir en parts ou actions d'OPC de droit français et/ou européen de toutes classifications monétaires. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Liquidités dans la limite de 10 % de son actif net. Les instruments du marché monétaire (IMM), les instruments de titrisation et ABCP et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit Investment grade (haute qualité de crédit) en application d'une méthodologie établie et mise en œuvre par la société de gestion. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 0,5.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à court terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

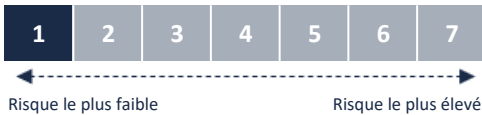
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée chaque veille calendaire d'un jour de centralisation des ordres de souscriptions et rachats. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvré avant 12h30 auprès de BNP PARIBAS S.A. Les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative établie la veille en J-1 calendaire. Toutefois, la VL est susceptible d'être recalculée jusqu'à l'exécution des ordres, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entretemps.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 1 mois		Si vous sortez après 1 mois (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS		
SCÉNARIOS		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 670,00 €
	Rendement annuel moyen	-3,30%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 670,00 €
	Rendement annuel moyen	-3,30%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 700,00 €
	Rendement annuel moyen	-3,00%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 730,00 €
	Rendement annuel moyen	-2,70%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2020 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 31/12/2016

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2024 et le 30/04/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 mois (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	302,25 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,02%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,02% avant déduction des coûts et de -3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 mois
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,85 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,40 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,00% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 1 mois en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à court terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : SIENNA MONETAIRE (Part FS-C - FR001400QDO0)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 09/07/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA MONETAIRE est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18/02/2003

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds, de classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée d'un mois minimum, une performance nette de frais de gestion du Fonds égale à l'Euro Short-Term Rate (ESTR) capitalisé, en intégrant en amont une approche extra-financière pour la sélection et le suivi des titres.

La stratégie d'investissement s'appuie sur l'analyse macroéconomique, l'analyse microéconomique, la construction de portefeuille et l'analyse ISR (Investissement Socialement Responsable). Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs (exemples : lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'homme, indépendance du conseil d'administration). Le Fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'objectif de la gestion SR de Sienna Gestion est d'intégrer systématiquement les risques en matière de durabilité (ou 'risques ESG') pour les émetteurs privés et les performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR. 90 % minimum des investissements du Fonds (à l'exception des obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics ou quasi-publics et des liquidités détenues à titre accessoire), réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière dans le cadre du choix des valeurs. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon l'approche Best in class consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples d'enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'Homme, rémunération des dirigeants). Les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche 'Best in universe' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée. **Limite de l'approche extra-financière :** La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extrafinancières. L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus.

Le Fonds investit dans les instruments financiers suivants : Instruments du marché monétaire (IMM) (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des titres négociables à court et à moyen terme, des papiers commerciaux, des bons du trésor et des obligations de tout émetteur. Le Fonds peut investir dans les instruments de dette publique monétaire : Instruments de dette publique dans la limite de 70 % de son actif net ; - Obligations sécurisées émises par des établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre et soumis à une surveillance spéciale des autorités publiques, dans la limite de 10 % de son actif net ; - Obligations garanties de qualité (extrêmement) élevée émises par des établissements de crédit respectant l'obligation de transparence visée à l'article 129 paragraphe 7 du Règlement UE n° 575/2013, dans la limite de 20 % de son actif net.

Instruments de titrisation et papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des Asset Backed Securities (ABS), Asset Backed Commercial Papers (ABCP) émis par un programme ABCP, titrisation simple, transparente et standardisée (STS).

Dépôts (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds pourra réaliser des dépôts auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre ou un pays tiers soumis à des règles prudentielles équivalentes à celles du droit communautaire.

Instruments financiers dérivés (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés ou de gré à gré, à titre de couverture des risques de taux et de change. **Titres intégrant des dérivés (20 % maximum de l'actif net) :** Le Fonds peut recourir aux produits de taux callable et puttable à titre de couverture des risques de taux et de crédit. **Accords de mise en pension (10 % maximum de l'actif net) :** Le Fonds pourra recourir à des accords de mise en pension d'une durée de 7 jours ouvrables maximum, résiliables à tout moment moyennant un préavis de 2 jours ouvrables maximum.

Accords de prise en pension (10 % maximum de l'actif net) : La valeur de marché des actifs (IMM) reçus par le Fonds est à tout moment au moins égale à la valeur des liquidités versées.

Parts ou actions d'OPC (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir en parts ou actions d'OPC de droit français et/ou européen de toutes classifications monétaires. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Liquidités dans la limite de 10 % de son actif net. Les instruments du marché monétaire (IMM), les instruments de titrisation et ABCP et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit Investment grade (haute qualité de crédit) en application d'une méthodologie établie et mise en œuvre par la société de gestion. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 0,5.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à court terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

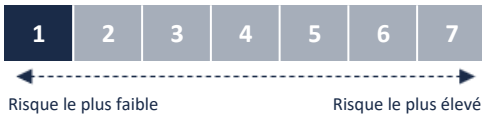
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée chaque veille calendaire d'un jour de centralisation des ordres de souscriptions et rachats. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvré avant 12h30 auprès de BNP PARIBAS S.A. Les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative établie la veille en J-1 calendaire. Toutefois, la VL est susceptible d'être recalculée jusqu'à l'exécution des ordres, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entretemps.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 1 mois		Si vous sortez après 1 mois (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS		
SCÉNARIOS		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970,00 €
	Rendement annuel moyen	-0,30%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970,00 €
	Rendement annuel moyen	-0,30%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000,00 €
	Rendement annuel moyen	0,00%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 040,00 €
	Rendement annuel moyen	0,40%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2020 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 31/12/2016

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2024 et le 30/04/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 mois (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	1,67 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,02%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,02% avant déduction des coûts et de 0% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 mois
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,26 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,00% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 1 mois en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à court terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA MONETAIRE (Part I-C - FR0012008688)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : support.client@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA MONETAIRE est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18/02/2003

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds, de classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée d'un mois minimum, une performance nette de frais de gestion du Fonds égale à l'Euro Short-Term Rate (ESTR) capitalisé, en intégrant en amont une approche extra-financière pour la sélection et le suivi des titres.

La stratégie d'investissement s'appuie sur l'analyse macroéconomique, l'analyse microéconomique, la construction de portefeuille et l'analyse ISR (Investissement Socialement Responsable). Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs (exemples : lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'homme, indépendance du conseil d'administration). Le Fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'objectif de la gestion SR de Sienna Gestion est d'intégrer systématiquement les risques en matière de durabilité (ou 'risques ESG') pour les émetteurs privés et les performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR. 90 % minimum des investissements du Fonds (à l'exception des obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics ou quasi-publics et des liquidités détenues à titre accessoire), réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière dans le cadre du choix des valeurs. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon l'approche Best in class consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples d'enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'Homme, rémunération des dirigeants). Les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche 'Best in universe' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée. **Limite de l'approche extra-financière :** La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extrafinancières. L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus.

Le Fonds investit dans les instruments financiers suivants : Instruments du marché monétaire (IMM) (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des titres négociables à court et à moyen terme, des papiers commerciaux, des bons du trésor et des obligations de tout émetteur. Le Fonds peut investir dans les instruments de dette publique monétaire : Instruments de dette publique dans la limite de 70 % de son actif net ; - Obligations sécurisées émises par des établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre et soumis à une surveillance spéciale des autorités publiques, dans la limite de 10 % de son actif net ; - Obligations garanties de qualité (extrêmement) élevée émises par des établissements de crédit respectant l'obligation de transparence visée à l'article 129 paragraphe 7 du Règlement UE n° 575/2013, dans la limite de 20 % de son actif net.

Instruments de titrisation et papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des Asset Backed Securities (ABS), Asset Backed Commercial Papers (ABCP) émis par un programme ABCP, titrisation simple, transparente et standardisée (STS).

Dépôts (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds pourra réaliser des dépôts auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre ou un pays tiers soumis à des règles prudentielles équivalentes à celles du droit communautaire.

Instruments financiers dérivés (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés ou de gré à gré, à titre de couverture des risques de taux et de change. **Titres intégrant des dérivés (20 % maximum de l'actif net) :** Le Fonds peut recourir aux produits de taux callable et puttable à titre de couverture des risques de taux et de crédit. **Accords de mise en pension (10 % maximum de l'actif net) :** Le Fonds pourra recourir à des accords de mise en pension d'une durée de 7 jours ouvrables maximum, résiliables à tout moment moyennant un préavis de 2 jours ouvrables maximum.

Accords de prise en pension (10 % maximum de l'actif net) : La valeur de marché des actifs (IMM) reçus par le Fonds est à tout moment au moins égale à la valeur des liquidités versées.

Parts ou actions d'OPC (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir en parts ou actions d'OPC de droit français et/ou européen de toutes classifications monétaires. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Liquidités dans la limite de 10 % de son actif net. Les instruments du marché monétaire (IMM), les instruments de titrisation et ABCP et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit Investment grade (haute qualité de crédit) en application d'une méthodologie établie et mise en œuvre par la société de gestion. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 0,5.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à court terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS

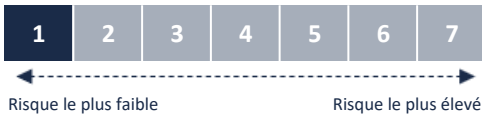
PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée chaque veille calendaire d'un jour de centralisation des ordres de souscriptions et rachats. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvré avant 12h30 auprès de BNP PARIBAS S.A. Les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative établie la veille en J-1 calendaire. Toutefois, la VL est susceptible d'être recalculée jusqu'à l'exécution des ordres, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entretemps.

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (swing pricing) a été mis place par la société de gestion dans le cadre de la valorisation des parts du fonds. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous référer à son règlement.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 1 mois		Si vous sortez après 1 mois (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS		
SCÉNARIOS		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 970,00 € -0,30%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 970,00 € -0,30%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 000,00 € 0,00%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 040,00 € 0,40%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2020 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 30/04/2017

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2024 et le 30/04/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérerez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 mois (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	1,03 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,01%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,01% avant déduction des coûts et de 0% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 mois
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,66 €
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,29 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,01% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,08 €

Une quote-part des frais de gestion peut faire l'objet d'une rétrocession à des distributeurs tiers. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter au prospectus ou règlement du Fonds.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 1 mois en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à court terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

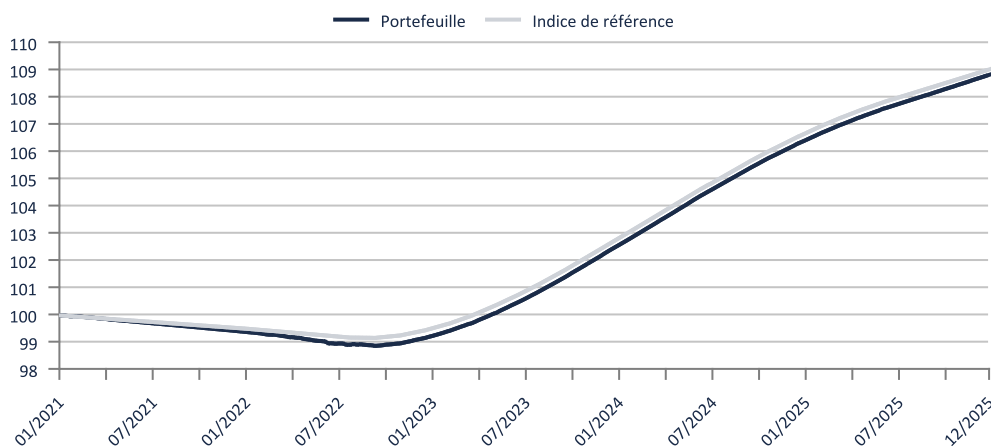
REPORTING DECEMBRE

Actif net du portefeuille : 2 706,36 M€
Valeur liquidative de la part : 128,593 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en monétaire, le fonds suit une gestion active de sélection de titres prenant en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance. Le fonds vise à obtenir un rendement proche de l'euroSTR (indice Euro Short-Term Rate).

ÉVOLUTION DE LA VL et du Benchmark (base 100)

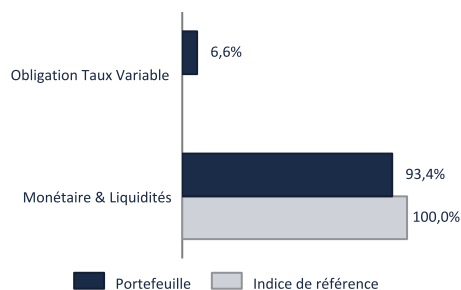


PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	0,17	2,30	2,30	9,70	8,84	7,35
Indice de référence	0,17	2,24	2,24	9,59	9,04	6,97
Performances annualisées (en %)	1 mois	2025	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	2,07	2,30	2,30	3,13	1,71	0,71
Indice de référence	2,01	2,24	2,24	3,10	1,75	0,68
Performances annuelles (en %)	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Portefeuille	2,30	3,79	3,32	-0,18	-0,61	-0,41
Indice de référence	2,24	3,79	3,28	-0,02	-0,49	-0,47

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



INDICATEURS

WAL**	WAM***	Sensibilité
231 j	23 j	0,06

**WAL : (Weighted Average Life), durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de maturité des titres.

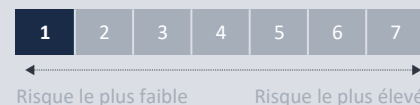
***WAM : (Weighted Average Maturity), maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance des titres.

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 31/03/2003

Durée de placement : > 1 mois

Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique : FCP

Classification AMF : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

Article SFDR (2) : 8

Code ISIN : FR0007081278

Devise : Euro

Indice de référence : 100% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,23%

Coûts de transaction : 0,05%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

Limite de réception des ordres : 12h30 pour exécution à J

Modalités de souscription/rachats : En montant ou en cent-millièmes de parts

Ticker Bloomberg : HUMMONA FP

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

PRINCIPALES LIGNES

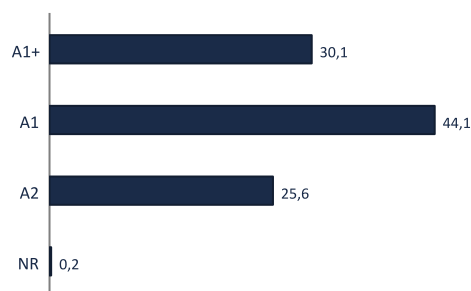
Valeurs	Poids	Pays	Produit / Maturité
BTF 07/01/26 14W	8,50%	France	BTF 07/01/2026
DAT 30/06/25 KEREA € V ESTR OIS +0.1	3,89%	France	DAT 30/06/2025
REGARD MONETAIRE H	3,65%	France	OPCVM COURT TERME
ALLIANZ SECURICA-SRI	3,50%	France	OPCVM COURT TERME
NCP 05/01/26 SNSBNK EUR F 1.83	2,94%	Pays-Bas	ECP 05/01/2026
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	1,25%	France	OPCVM COURT TERME
AMUNDI € LIQ SHORT TERM SRI SRI-I	1,22%	France	OPCVM COURT TERME
NCP 25/08/27 LBP EUR V ESTR OIS +0.3i	1,12%	France	ECP 25/08/2027
NCP 06/02/26 BNPP EUR V ESTR OIS +0.	0,94%	France	ECP 06/02/2026
NCP 26/05/26 RABBKNA EUR V ESTR OI!	0,94%	Pays-Bas	ECP 26/05/2026



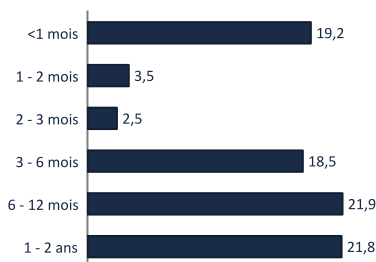
Retrouvez notre analyse des tendances et nos convictions

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - MONETAIRE

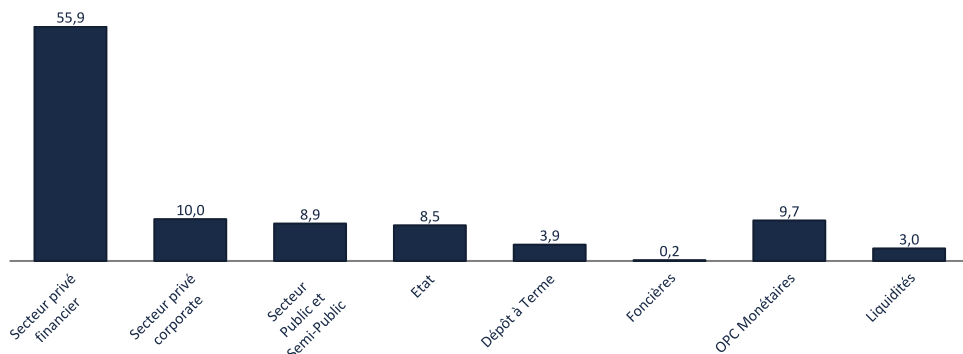
Répartition par notation court terme hors OPC (en % de la poche)



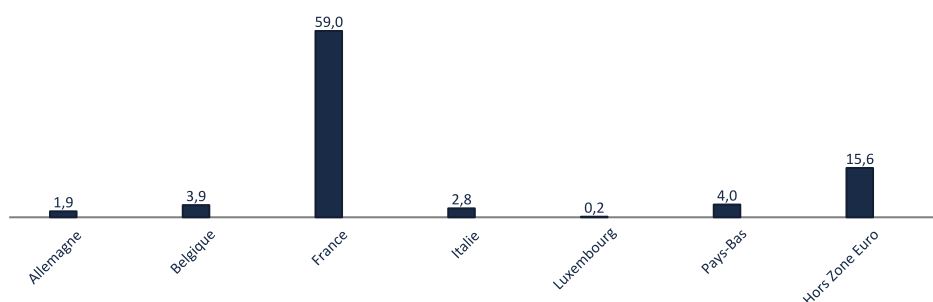
Répartition par tranche de maturité hors OPC (en % d'actif)



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	14,74	16,71
Taux de couverture (en % de l'actif)	84,69%	97,52%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Contribution des piliers E, S et G au risque ESG Global *

Fonds/Univers	Contribution du pilier E	Contribution du pilier S	Contribution du pilier G
Portefeuille	11,93%	56,40%	31,66%
Univers de départ	20,16%	50,48%	29,36%

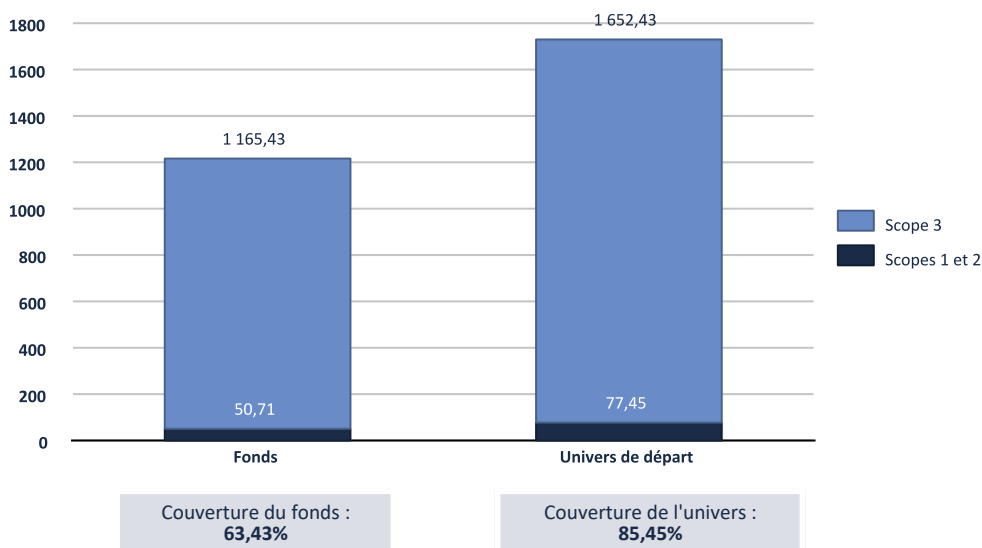
Controverses par niveau de gravité

Niveau de controverse	% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, liquidités, souverains) exposé à des controverses	% de l'univers de départ exposé à des controverses
Aucune controverse identifiée	10,83%	12,05%
Niveau 1	15,81%	11,92%
Niveau 2	64,49%	60,69%
Niveau 3	8,86%	12,65%
Niveau 4	0,00%	2,27%
Niveau 5	0,00%	0,41%
Taux de couverture	84,69%	98,56%

Source des données : Sustanalytics

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Intensité Carbone (TCO2 MEUR Revenus)



Source : Sustainalytics

Définition : Exprimé en tonnes de CO2 par million d'euros de revenu, l'indicateur mesure la quantité de Gaz à effet de serre (GES) produite par unité de revenu générée par l'entreprise. Elle est pondérée par la part de l'actif dans le portefeuille.

	Portefeuille	Univers de départ	Source	Définition de l'indicateur
VIOLATION UNGC* * United Nations Global Compact : unglobalcompact.org	2,32% Couverture du fonds : 82,26%	0,17% Couverture de l'univers : 96,15%	Sustainalytics	La part des actifs du fonds exposés à des entreprises qui violent les principes de l'UN Global Compact * ou les principes directeurs de l'OCDE.
FEMMES SIÈGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (EN %)	45,05% Couverture du fonds : 69,46%	41,62% Couverture de l'univers : 81,49%	Sustainalytics	Moyenne pondérée du pourcentage de femmes siégeant au conseil d'administration des entreprises.
EXISTENCE D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS	98,88% Couverture du fonds : 82,26%	98,10% Couverture de l'univers : 95,51%	Sustainalytics	La part des investissements dans des entités ayant une politique en matière des droits humains en ligne avec les principes directeurs des Nations unies en matière de droits de l'Homme.

Avertissement

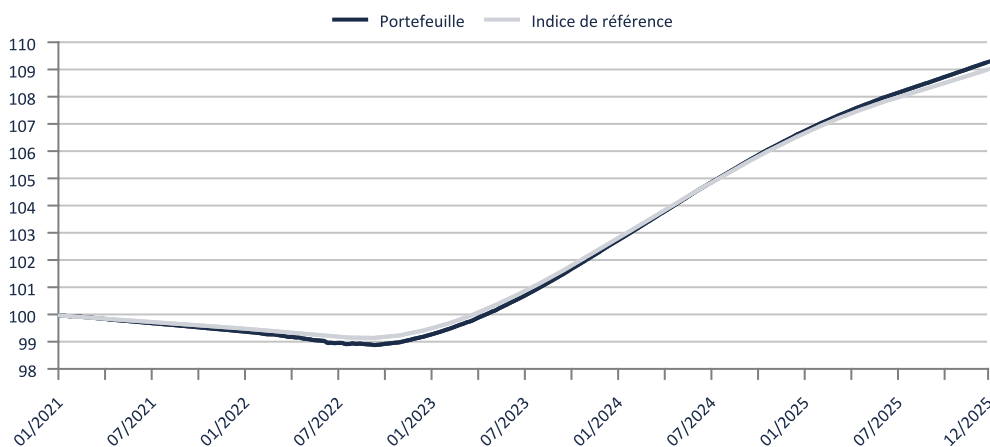
Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Actif net du portefeuille : 2 706,36 M€
Valeur liquidative de la part : 108,048 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en monétaire, le fonds suit une gestion active de sélection de titres prenant en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance. Le fonds vise à obtenir un rendement proche de l'euroSTR (indice Euro Short-Term Rate).

ÉVOLUTION DE LA VL et du Benchmark (base 100)

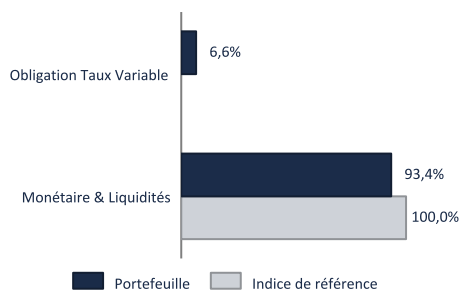


PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	0,18	2,42	2,42	10,12	9,31	7,87
Indice de référence	0,17	2,24	2,24	9,59	9,04	6,97
Performances annualisées (en %)	1 mois	2025	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	2,20	2,42	2,42	3,27	1,80	0,76
Indice de référence	2,01	2,24	2,24	3,10	1,75	0,68
Performances annuelles (en %)	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Portefeuille	2,42	3,95	3,44	-0,14	-0,60	-0,40
Indice de référence	2,24	3,79	3,28	-0,02	-0,49	-0,47

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



INDICATEURS

WAL**	WAM***	Sensibilité
231 j	23 j	0,06

**WAL : (Weighted Average Life), durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de maturité des titres.

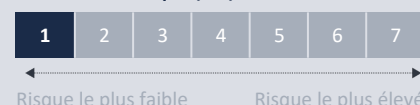
***WAM : (Weighted Average Maturity), maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance des titres.

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 29/09/2014

Durée de placement : > 1 mois

Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique : FCP

Classification AMF : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

Article SFDR (2) : 8

Code ISIN : FR0012008688

Devise : Euro

Indice de référence : 100% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,08%

Coûts de transaction : 0,05%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

Limite de réception des ordres :
12h30 pour exécution à J

Modalités de souscription/rachats :
En montant ou en cent-millièmes de parts

Ticker Bloomberg : HUMMONI FP

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

PRINCIPALES LIGNES

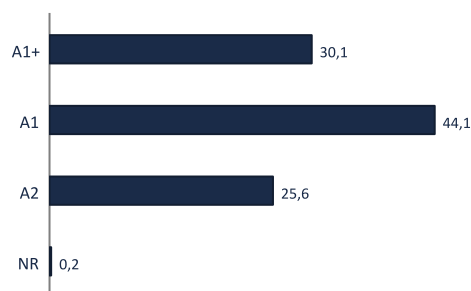
Valeurs	Poids	Pays	Produit / Maturité
BTF 07/01/26 14W	8,50%	France	BTF 07/01/2026
DAT 30/06/25 KEREA € V ESTR OIS +0.1	3,89%	France	DAT 30/06/2025
REGARD MONETAIRE H	3,65%	France	OPCVM COURT TERME
ALLIANZ SECURICA-SRI	3,50%	France	OPCVM COURT TERME
NCP 05/01/26 SNSBNK EUR F 1.83	2,94%	Pays-Bas	ECP 05/01/2026
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	1,25%	France	OPCVM COURT TERME
AMUNDI € LIQ SHORT TERM SRI SRI-I	1,22%	France	OPCVM COURT TERME
NCP 25/08/27 LBP EUR V ESTR OIS +0.3i	1,12%	France	ECP 25/08/2027
NCP 06/02/26 BNPP EUR V ESTR OIS +0.	0,94%	France	ECP 06/02/2026
NCP 26/05/26 RABBKNA EUR V ESTR OI!	0,94%	Pays-Bas	ECP 26/05/2026



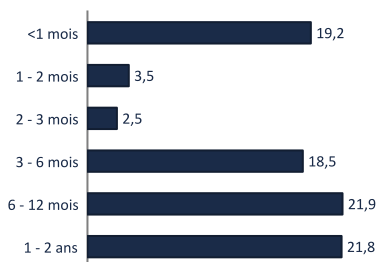
Retrouvez notre analyse des tendances et nos convictions

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - MONETAIRE

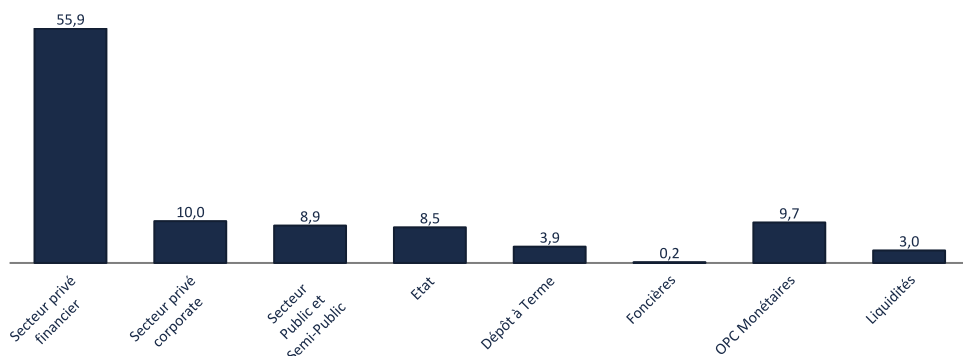
Répartition par notation court terme hors OPC (en % de la poche)



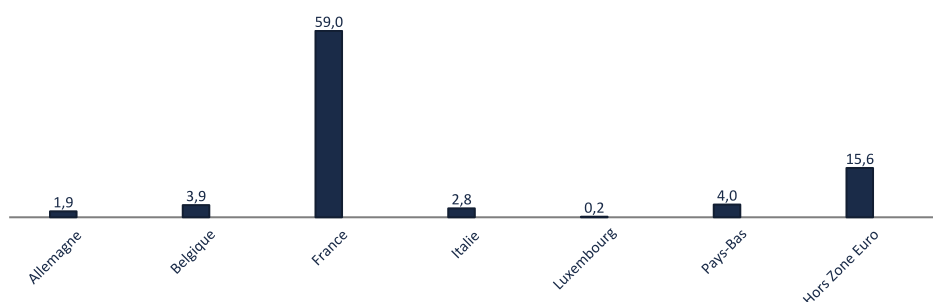
Répartition par tranche de maturité hors OPC (en % d'actif)



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	14,74	16,71
Taux de couverture (en % de l'actif)	84,69%	97,52%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Contribution des piliers E, S et G au risque ESG Global *

Fonds/Univers	Contribution du pilier E	Contribution du pilier S	Contribution du pilier G
Portefeuille	11,93%	56,40%	31,66%
Univers de départ	20,16%	50,48%	29,36%

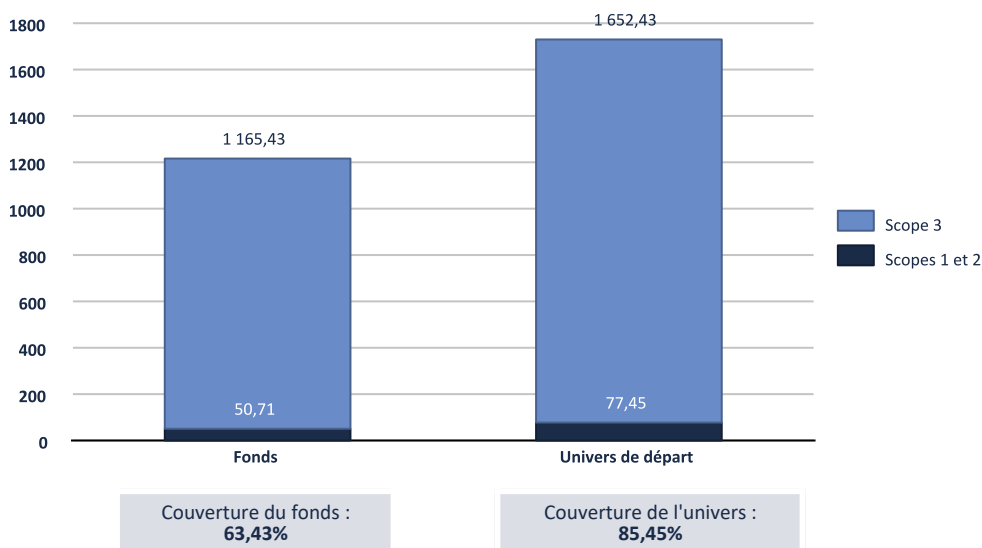
Controverses par niveau de gravité

Niveau de controverse	% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, liquidités, souverains) exposé à des controverses	% de l'univers de départ exposé à des controverses
Aucune controverse identifiée	10,83%	12,05%
Niveau 1	15,81%	11,92%
Niveau 2	64,49%	60,69%
Niveau 3	8,86%	12,65%
Niveau 4	0,00%	2,27%
Niveau 5	0,00%	0,41%
Taux de couverture	84,69%	98,56%

Source des données : Sustanalytics

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Intensité Carbone (TCO2 MEUR Revenus)



Source : Sustainalytics

Définition : Exprimé en tonnes de CO2 par million d'euros de revenu, l'indicateur mesure la quantité de Gaz à effet de serre (GES) produite par unité de revenu générée par l'entreprise. Elle est pondérée par la part de l'actif dans le portefeuille.

	Portefeuille	Univers de départ	Source	Définition de l'indicateur
VIOLATION UNGC*	2,32%	0,17%	Sustainalytics	La part des actifs du fonds exposés à des entreprises qui violent les principes de l'UN Global Compact * ou les principes directeurs de l'OCDE.
* United Nations Global Compact : unglobalcompact.org	Couverture du fonds : 82,26%	Couverture de l'univers : 96,15%		
FEMMES SIÈGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (EN %)	45,05%	41,62%	Sustainalytics	Moyenne pondérée du pourcentage de femmes siégeant au conseil d'administration des entreprises.
	Couverture du fonds : 69,46%	Couverture de l'univers : 81,49%		
EXISTENCE D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS	98,88%	98,10%	Sustainalytics	La part des investissements dans des entités ayant une politique en matière des droits humains en ligne avec les principes directeurs des Nations unies en matière de droits de l'Homme.
	Couverture du fonds : 82,26%	Couverture de l'univers : 95,51%		

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

ANNEXE SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA MONETAIRE

Identifiant d'entité juridique : 969500YSLGLWYHPIDM02

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Pour les émetteurs souverains Sienna Gestion a développé son propre modèle d'analyse ESG propriétaire reposant sur 11 enjeux provenant d'organismes internationaux. Exemples de critères/ enjeux ESG :

- Environnement : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée (EPI), indicateur développé par l'Université de Yale,
- Social : indicateur composite intégrant les inégalités Hommes/Femmes, l'éducation, la santé, le développement humain et les inégalités salariales. Ce scoring provient des données du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).
- Gouvernance : indicateur existant du Word Justice Project (WJP) of Law Index mesurant la manière dont l'Etat de droit est vécu et perçu dans le monde.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note risque ESG mentionnée ci-dessus. La note fin d'année pondérée risque ESG du fonds est de 15.15. La note risque ESG fin d'année de l'univers de départ "Bloomberg Euro-Aggregate" est de 16.71. 0 étant la meilleure note et 100 étant la pire. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 31/12/2024, la note moyenne pondérée risque ESG du fonds était de 18.81. La note ESG moyenne de l'univers de départ "Bloomberg Euro-Aggregate" était de 18.56.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique charbon ✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scénario

	2. Empreinte carbone	2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29) ✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	
Eau	8. Rejets dans l'eau	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14. Exposition à des armes controversées	✓ Politique d'exclusion dédiée

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
FRANCE	Gouvernement	8,50%	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	Services aux collectivités	4,60%	France
SOCIETE GENERALE SA	Financières	4,48%	France
CAT ARKEA	Financières	3,89%	France
LA BANQUE POSTALE	Financières	3,76%	France
REGARD MONÉTAIRE	OPC	3,65%	France
LLOYDS BANK CORPO MARKETS PLC	Financières	3,62%	Royaume-Uni
ALLIANZ SECURICASH SRI	OPC	3,50%	France
BPCE SA	Financières	3,39%	France
NORDEA BANK AB	Financières	3,05%	Suède
ASN BANK NV	Financières	2,94%	Pays-Bas
BANQUE STELLANTIS FRANCE SACA	Financières	2,70%	France
RABOBANK NA	Financières	2,67%	États-Unis
TORONTO-DOMINION BANK/ THE	Financières	2,28%	Canada
BANQUE FED CREDIT MUTUEL	Financières	2,17%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

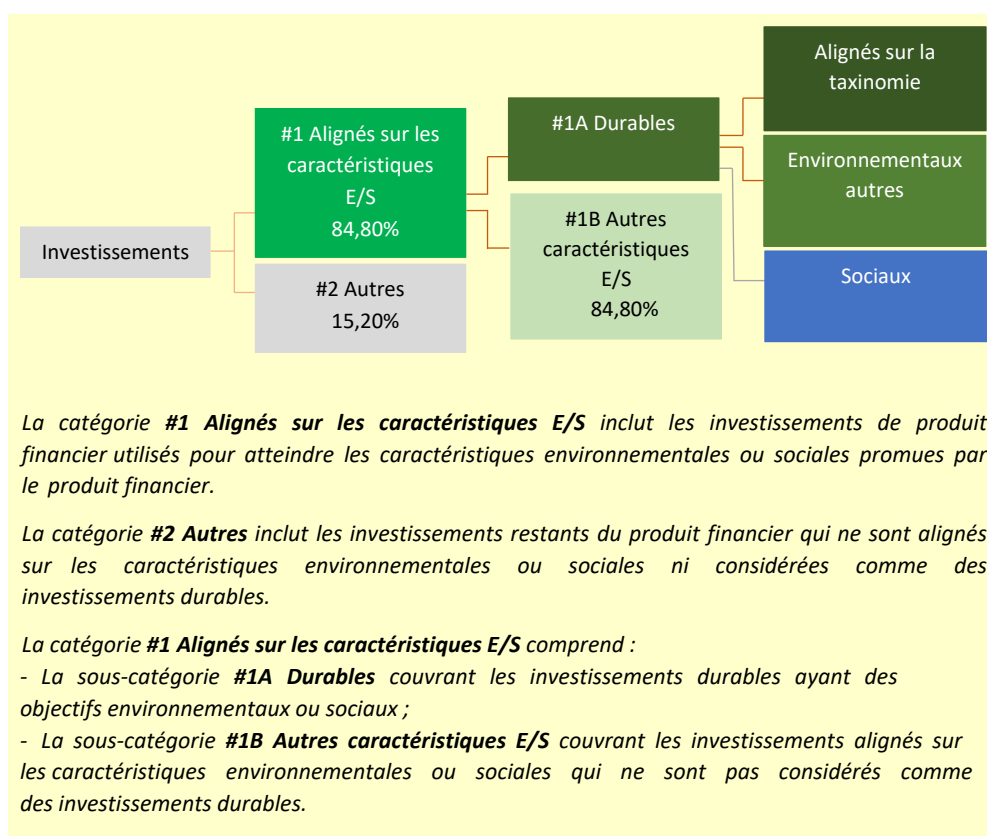
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements de produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Financières	60,60%
Gouvernement	15,85%
OPC	9,66%
Services aux collectivités	5,35%
Monétaire	2,98%
Communications	1,52%
Consommation de base	1,20%
Consommation discrétionnaire	1,19%
Industries	0,90%
Immobilier	0,26%
Energie	0,26%
Technologie	0,24%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾ ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

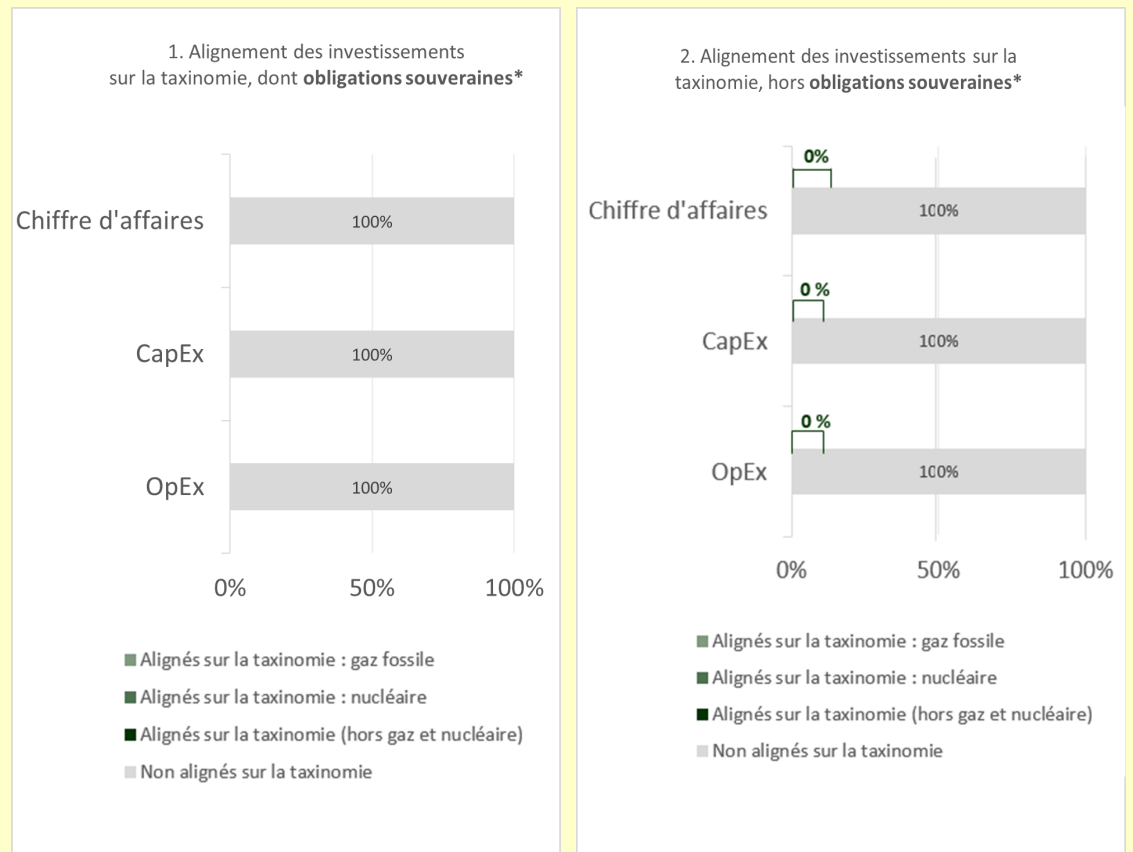
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 2.98% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0% de dérivés à titre de couverture et 12.22% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
N/A

Rapport Article 29

Loi relative à l'énergie et au climat

Fonds Sienna Monétaire

Juillet 2026



TABLE DES MATIERES

1.	Stratégie Climat	4
1.1	Empreinte carbone	5
1.2	Alignement taxonomie.....	6
1.3	Exposition aux combustibles fossiles.....	8
2.	Stratégie d'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité	8
3.	Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques.....	10

PREAMBULE

La rédaction de ce rapport entre dans le cadre de l'article 29 de la loi relative à l'Energie et au Climat du 9 novembre 2019. Son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 encadre le reporting extra-financier des sociétés de gestion françaises en définissant les informations à publier. Celui-ci impose ainsi d'expliquer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique et la préservation de la biodiversité.

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500 M€ d'encours en application de l'article 29 LEC sur l'exercice 2025 :

- 1. La stratégie climat du fonds**
- 2. La stratégie d'alignement du fonds avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.**
- 3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des risques.**

Un rapport complet est disponible sur le site internet couvrant l'ensemble des sections du décret et retrace la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable de l'expertise Actifs cotés de Sienna IM, appelé dans ce rapport « Sienna Gestion », sur l'année 2025.

1. Stratégie Climat

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du changement climatique.

Par ailleurs, la politique climat de Sienna Gestion s'articulait à date autour :

- d'une **feuille de route climat**
- d'une **politique** d'exclusion charbon et pétrole & gaz non conventionnels

La politique d'exclusion¹ prévoit une interdiction d'investissement dans les entreprises :

- développant de nouveaux projets de centrales à charbon,
- dont la part du chiffre d'affaires provenant du charbon est supérieure à 20%,
- dont la part du chiffre d'affaires provenant de l'exploration, de la production, du commerce ou du transport de produits pétroliers et gaziers non conventionnels est supérieure à 20%. Ce seuil sera revu dans le futur avec pour objectif d'atteindre un seuil d'éligibilité ramené à 5% d'ici à 2030.

Plusieurs métriques sont utilisées pour mesurer l'empreinte climat de Sienna Monétaire à fin 2025 :

- **Empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3)**
- **Intensité par M€ de chiffre d'affaires (scopes 1, 2 et 3)**

¹ <https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2023/10/sienna-im-exclusion-policy-fr.pdf>

Pour chaque métrique, les 3 scopes sont couverts. Les 3 scopes sont définis selon le GHG protocol². Les résultats du scope 3 sont présentés à part en raison du manque de cohérence et du risque de double comptage de ces émissions.

Les données utilisées proviennent de Sustainalytics et de Bloomberg pour celles relatives aux scores de température. La donnée reportée par les entreprises est utilisée en priorité. Si celle-ci n'est pas disponible, l'indicateur peut être estimé par le fournisseur de données.

1.1 Empreinte carbone

Le taux de couverture est de 54% des encours du fonds sur la donnée empreinte carbone et supérieur à 47% pour l'intensité carbone – hors émetteurs souverains, cash, fonds externes etc.

L'empreinte carbone du périmètre est constituée de la somme des émissions carbone des entreprises pondérées par le poids de notre investissement dans la valeur totale de l'entreprise dans le périmètre :

$$\text{Empreinte carbone} = \sum \frac{\text{Montant investi}, i}{\text{EVIC}, i} \times \text{CO}_2ei$$

Avec *Montant investi, i* : Somme totale investie dans l'entreprise i

EVIC, i : Valeur totale de l'entreprise i, y compris la trésorerie

CO₂ei : émissions de CO₂ de l'entreprise i

	Empreinte carbone	Intensité carbone par M€ de revenus générés
Scope 1 et 2	59 157 tCO ₂ eq	29,4 tCO ₂ eq/M€ revenus
Scope 3	572 865 tCO ₂ eq	528,6 tCO ₂ eq/M€ revenus
Total scope 1, 2 et 3	632 023 tCO ₂ eq	558,0 tCO ₂ eq/M€ revenus
Taux de couverture	54%	47%

La stratégie climat de l'expertise actifs côtés de Sienna IM s'appuie essentiellement sur le cadre reconnu et robuste proposé par l'initiative Science Based Targets (SBTi) offrant une approche structurée pour définir des objectifs de réduction d'émissions alignés sur les dernières recherches scientifiques.

A ce titre, Sienna IM s'est officiellement engagé en janvier 2024 auprès de SBTi à définir et se faire valider ses cibles de réductions des émissions court terme. En mars 2025, l'ensemble des cibles de réductions des émissions court terme ont été validées par SBTi.

² Greenhouse Gaz (GHG) Protocol est un protocole international proposant un cadre pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de gaz à effet de serre. <https://ghgprotocol.org/>

Ainsi, notre stratégie climat s'inscrit dans cet effort global pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius, conformément à l'Accord de Paris, signifiant la nécessité de réduire nos émissions de gaz à effet de serre à la fois sur nos propres opérations et nos investissements de manière significative et rapide.

1.2 Alignement taxonomie

La taxonomie³ désigne un standard européen dressant une liste d'activités « vertes » et de critères adaptés pour calculer leur niveau de durabilité du point de vue environnemental. Cette réglementation permet d'introduire un langage commun afin de comparer une activité « durable » entre chaque pays européen.

Pour qu'une activité soit alignée à la taxonomie, il existe 4 points de contrôles successifs :

- L'activité contribue à un des 6 objectifs environnementaux définis
- L'activité ne cause pas de dommages collatéraux aux 5 autres objectifs (DNSH⁴)
- L'activité est conforme aux garanties minimales sociales
- L'activité respecte des critères techniques définis

Les 6 objectifs environnementaux sont les suivants :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'économie circulaire
- La prévention et la réduction de la pollution
- L'utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines
- La prévention et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

90 activités économiques, dites « éligibles », représentant 93% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE, sont analysés via ces objectifs afin de déterminer selon quelles conditions et quels critères techniques ces activités peuvent-être considérées comme alignées à la taxonomie. Certains secteurs ne sont pas traités dans la liste, considérant qu'ils ne sont pas éligibles à la taxonomie.

Il s'agit de distinguer les notions suivantes :

- *L'éligibilité à la taxonomie* : désigne les activités qui sont analysées via les 6 objectifs environnementaux. Cela ne signifie pas que ces secteurs sont alignés mais qu'ils pourraient l'être sous certaines conditions de contribution substantielle à ces objectifs environnementaux. Le résultat d'éligibilité est exprimé en pourcentage représentant la part du chiffre d'affaires des activités de l'entreprise appartenant aux secteurs définis par la taxonomie.
- *L'alignement à la taxonomie* : désigne la part du chiffre d'affaires d'une entreprise contribuant de manière substantielle aux objectifs de la taxonomie et démontrant l'absence de préjudice significatif sur les autres objectifs et le respect des garanties minimales. Les données d'alignement sont directement calculées et publiées par les émetteurs eux-mêmes.

³ Règlement (UE) 2020/852

⁴ Do Not Significantly Harm

Le tableau ci-dessous présente les données d’alignement éligibles et alignées reportées sur l’inventaire au 31/12/2025 de Sienna Monétaire, sur la partie entreprises – hors cash, investissements dans les fonds externes et souverains.

	Part d’éligibilité		
	% chiffre d’affaires	% CapEx	% OpEx
Ensemble des objectifs de la taxonomie	14,43%	16,13%	4,57%
<i>Taux de couverture</i> ⁵	41,8%	41,8%	10,6%

Il s’agit d’interpréter ici que 41,8% des entreprises investies par Sienna Gestion Cotée reportent une donnée d’éligibilité taxonomie. Finalement, 14,4% des activités investies sont actuellement éligible à la taxonomie en chiffre d’affaires.

	Part d’alignement		
	% chiffre d’affaires	% CapEx	% OpEx
Objectif 1 : Atténuation du changement climatique	2,97%	2,80%	2,40%
Objectif 2 : Adaptation au changement climatique	0,00%	0,02%	0,05%
Objectif 3 : Protection de l’eau et des ressources marines	0,11%	0,15%	0,09%
Objectif 4 : Transition à une économie circulaire	0,10%	0,09%	0,07%
Objectif 5 : Prévention de la pollution de l’environnement	0,20%	0,36%	0,27%
Objectif 6 : Protection de la biodiversité et des écosystèmes	0,00%	0,00%	0,00%
Objectif non précisé	1,56%	1,63%	0,07%
Total alignement	4,96%	5,89%	2,98%
<i>Taux de couverture</i>	41,8%	41,8%	10,6%

Finalement, 4,9% des activités investies par Sienna Gestion Cotée sont alignées à la taxonomie en chiffre d’affaires. L’alignement en CapEx et Opex sont de respectivement 5,8% et 2,9% des activités investies par Sienna Gestion Cotée alignées à l’ensemble des objectifs de la taxonomie.

⁵ Le taux de couverture représente ici la part d’entreprises investies par Sienna Actifs cotés en encours, reportant une donnée d’éligibilité ou d’alignement taxonomie.

Les calculs présentés sont établis sur la base d'informations collectées par Sustainalytics. La part d'alignement est pondérée par le poids de l'émetteur dans l'actif total de Sienna Monétaire. Certains émetteurs ne sont pas éligibles au calcul de l'alignement taxonomie tels que les souverains.

1.3 Exposition aux combustibles fossiles

Pour estimer l'exposition de l'entité à des combustibles fossiles, le PAI n°4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » est utilisé. Les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles désignent les entreprises tirant des revenus de prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

Sienna Monétaire détenait au 31/12/2025 2 entreprise exposée aux combustibles fossiles représentant une exposition de 1,2%. Pour établir l'exposition de l'entité à des combustibles fossiles, le PAI 4 « Exposition de l'entreprise aux combustibles fossiles » a été utilisé sur la base d'information de Sustainalytics.

Taux de couverture : 88% du fonds disposent de cette information, sur la partie entreprise – hors cash, investissements dans les fonds externes et souverains.

2. Stratégie d'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité

Depuis 2023, Sienna a structuré une politique Biodiversité. Celle-ci a été mise à jour début 2025 et couvre toutes les classes d'actifs et expertises du groupe – dont les actifs cotés. Celle-ci articule l'intégration de la biodiversité par Sienna via les leviers suivants :

- L'intégration de la biodiversité dans nos processus d'investissement
- L'engagement auprès des émetteurs
- Le suivi de l'impact sur la biodiversité
- Le suivi des dépendances à la biodiversité

L'Accord Kunming-Montréal pour la biodiversité, au travers de sa cible 15, attend notamment des institutions financières une mesure et une transparence sur leurs impacts sur la biodiversité. Sienna Gestion calcule annuellement son empreinte biodiversité en s'appuyant sur un indicateur fourni par Iceberg DataLab⁶ (IDL) : l'empreinte biodiversité des entreprises, appelé CBF (Corporate Biodiversity Footprint).

⁶ <https://www.icebergdatalab.com/>

Le CBF mesure les impacts sur la biodiversité à partir des 5 grandes pressions générées par les activités économiques des entreprises investies, tout au long de leur chaîne de valeur (3 scopes).

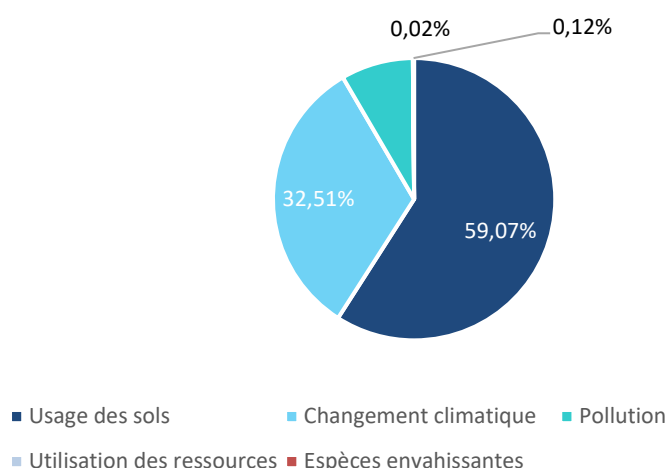
L'indicateur CBF traduit des données d'activités en pressions environnementale via les étapes suivantes :

1. Analyse des matières premières, des produits et services utilisés par l'entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.
2. Identification et calcul des pressions entrainées par ces activités. Chaque pression produit un impact quantifiable sur la biodiversité et s'exprime différemment : cela peut être par exemple des km² occupés ou transformés, des émissions de GES.
3. Traduction de ces différentes pressions en une seule unité d'impact sur la biodiversité : **l'abondance moyenne des espèces (MSA) qui s'exprime en km².MSA. Elle mesure l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, non perturbé par les activités humaines et pressions humaines.**
4. **Le CBF permet d'agréger les différents impacts d'une entreprise en un seul impact absolu global et s'exprime en volume de perte de biodiversité en surface équivalente artificialisée en km² sur l'année (km².MSA).** Il s'agit d'une mesure d'impact négatif. Par exemple un CBF de -1km² de MSA pour une entreprise désigne une surface de 1km² complètement artificialisée (1km² de forêt vierge perdue) en raison des pressions exercées par l'activité de l'entreprise.

L'empreinte absolue du fonds Sienna Monétaire s'élève à – 5 901 MSA/KM2. Plus concrètement cela signifie que les investissements du fonds participent à investir dans des entreprises qui artificialisent une zone de plus de 5 900 km2.

La répartition des pressions exercées, responsable de cette empreinte biodiversité, est la suivante :

Répartition des types de pressions exercées sur la biodiversité



La pression contribuant le plus à l'empreinte de Sienna Monétaire sur la biodiversité est l'usage des sols expliquant près de 60% de son empreinte globale.

L'intensité CBF en EVIC est la suivante : - 0,033 km².MSA/M€. **Cela signifie que pour 1M€ investi, le fonds a contribué à une perte moyenne de 0,033 km² de surface vierge.**

Le taux de couverture du CBF est de 48% du périmètre éligible. Les titres non éligibles sont les fonds sous-jacents externes, les souverains et autres émetteurs publics, les liquidités etc.

L'indicateur utilisé pour le calcul de l'empreinte biodiversité connaît plusieurs limites, détaillées dans le rapport LEC29 de l'entité disponible sur notre site internet.

Au-delà de l'empreinte présentée, l'enjeu de la biodiversité est actuellement pris en compte dans les décisions d'investissement à travers plusieurs éléments de la politique ISR de Sienna Gestion :

- **La note ESG des émetteurs compte parmi les enjeux considérés la biodiversité.** L'enjeu est pris en compte pour les entreprises des secteurs les plus exposées à ce risque.
- L'indicateur **PAI n°7 « Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité »** permettant d'identifier les entreprises ayant des établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité et si leurs activités ont une incidence négative sur ces zones.
- **Les controverses** pouvant être en lien avec la biodiversité, quel que soit le niveau de gravité.

3. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

Le fonds Sienna Monétaire entre dans le dispositif global de gestion de prise en compte des risques associés aux enjeux ESG de Sienna Gestion, décrit en section 1.8 du rapport LEC29 global disponible en ligne.

Sienna Gestion est convaincu qu'il existe une forte corrélation négative entre les risques extra-financiers et la valeur financière ou économique d'un émetteur. De ce fait, la société de gestion place au cœur de sa stratégie d'investissement responsable la réduction des risques extra-financiers.

Au-delà des équipes de gestion, Sienna Gestion dispose d'une équipe dédiée à la conformité, au contrôle interne et aux risques, indépendante des unités opérationnelles. Son directeur est membre du Directoire. Cette équipe mène régulièrement des diligences afin de vérifier la fiabilité du processus ISR et le respect des contraintes d'investissement applicables aux fonds ISR dont celles relatives aux controverses ESG. Cette équipe a également la charge de valider l'ensemble des documents structurants formalisés au sein de Sienna Gestion sur l'approche ISR (politique ISR, procédures, rapports...).

Sienna Gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers un cadre structuré autour des éléments suivants :

- Politique d'exclusion
- Analyse ESG
- Engagement Actionnarial

La politique d'intégration des risques de durabilité de Sienna Gestion, en réponse à l'article 3⁷ SFDR, décrit en détail cette approche.

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité ont un impact majeur sur les émetteurs et sur la société en général. L'exposition des émetteurs à ce risque et leur stratégie pour le réduire font partie intégrante de l'analyse globale réalisée. Les risques climatiques sont classés de la façon suivante :

- Les risques physiques : correspondant aux pertes directes associées aux dommages causés par les aléas climatiques sur les acteurs économiques (températures extrêmes, inondations, feux de forêts, etc). Les risques physiques ne sont à ce jour pas précisément quantifiés chez Sienna Gestion.
- Les risques de transition : couvrant les conséquences économiques entraînées par la mise en place d'un modèle économique bas-carbone (risques réglementaires et juridiques, risques de marché et risques de réputation).

Face aux risques de transition, la mesure de l'empreinte carbone des investissements constitue une première étape pour le fonds MH Epargne Monétaire, présentée en partie 1 de ce document. Cette mesure ne représente qu'une vision statique à fin 2024, soit une performance passée. Pour prendre en compte une vision dynamique de la contribution des émetteurs à la transition climatique, la mesure de l'alignement des investissements sur une trajectoire bas carbone, prévue en 2025, pourra constituer une approche plus appropriée.

Le processus de gestion des risques ESG sera revu au moins une fois par an et systématiquement dans le cadre de la publication annuelle de ce rapport article 29.

⁷ [Politique articles 3 & 4 SFDR de Sienna Gestion](#)



SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de de 9 829 688 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com